



© Marcel Partouche

## L'Etat s'en mêle

Face au laxisme des casinos, l'Etat s'est saisi du problème. Depuis le 1er novembre 2006, Les contrôles d'identité sont obligatoires à l'entrée des salles de jeu (machines à sous et jeux de table), afin de filtrer les mineurs, ou les personnes inscrites au fichier national des « interdits de jeu ». Car un joueur peut se faire interdire des casinos, en effectuant une demande auprès d'un commissariat de police. « La plupart du temps, il s'agit d'une demande personnelle du client sachant que nous mettons à disposition les moyens nécessaires pour l'aider », explique t-il. 18000 personnes sont actuellement inscrites dans ce fichier.

A la demande du ministère de l'Intérieur, les casinos sont désormais également obligés de faire appel à des sociétés de conseil. « Nous engageons des organismes extérieurs, pour la prévention du jeu excessif. Nos employés sont formés, afin de répondre au mieux aux conduites à risque », affirme le sous-directeur du Pharaon.

L'Institut du jeu excessif fait partie des socié-

tés ainsi sollicitées. Elle diffuse auprès des casinos, des plans de formation, afin de sensibiliser le personnel, mais aussi de les aider à responsabiliser les joueurs. « On change l'état d'esprit des cadres et des employés. Ils veulent réellement aider leurs clients. Cette méthode leur permet aussi de fidéliser leur clientèle », témoigne Pierre Perret.

Le dialogue, entre les employés et les joueurs, est alors privilégié. Le discours utilisé n'est pas moralisateur, il vise à contrôler leur manière de jouer. Concrètement, les joueurs dépendants vont être dirigés vers des cellules d'écoute ou demander une surveillance dans les casinos. « Parfois, néanmoins certains joueurs ne comprennent pas. Ils souffrent de paranoïa et voient le personnel des casinos comme un adversaire », se désole-t-il.

## Manque à gagner

« Cette prévention se fait au détriment de nos recettes », se plaint Arnaud Moumdjian du Pharaon. Le Pharaon et le Lyon Vert à Charbonnières (deuxième casino en France, après celui d'Enghien-les-Bains) sont la propriété du groupe Partouche, numéro 1 du secteur (47 casinos, 511 millions d'euros de chiffre d'affaires). « En échange, nous avons négocié de nouveaux jeux dans les casinos », poursuit-il. En effet, le groupe a obtenu du ministère, l'autorisation d'exploiter de nouvelles machines à sous, importées des Etats-Unis, mais également l'ouverture de nouvelles tables de poker Texas Hold'Em. « Cette offre attire de nouveaux clients. Elle permet de compenser les pertes occasionnées par la mise en place des contrôles », se réjouit le sous-directeur. Cela bénéficie également à l'Etat : « Environ 75 % de notre chiffre d'affaire lui est reversé », précise-t-il.

## A l'heure d'Internet

L'appétit des exploitants de casinos est sans limites. Leur futur terrain de jeu : Internet. « L'activité stagne depuis quelques temps, avec l'interdiction des cigarettes et la baisse du pouvoir d'achat. Le jeu sur internet pourrait être une solution » déclare le sous-directeur. Actuellement, les casinos ne sont pas autorisés à mettre en ligne des jeux payants. Seule la Française des jeux a ce privilège. Une modification de la législation est néanmoins à l'étude. Il n'est pas exclu que le gouvernement accorde des dérogations spéciales concernant les jeux en ligne hébergés en France. « D'ici fin 2009, nous devrions avoir les autorisations nécessaires afin de lancer nos jeux payants online » espère Arnaud Moumdjian.

Au grand dam des spécialistes de la dépendance : « Le jeu sur internet, c'est la folie ! » s'insurge Pierre Perret. « Réguler le jeu à travers le web est quasiment impossible. Les jeux en ligne offrent des possibilités illimitées. Le problème, c'est que des mineurs peuvent jouer librement à des jeux d'argent. De plus en plus de jeunes m'appellent, et rencontrent des problèmes de dépendance » remarque le spécialiste. Il espère que le gouvernement fera le nécessaire pour limiter les dangers, tout en veillant au respect de l'ordre public et en prévenant de possibles conduites à risque.

**L'institut du jeu excessif**  
**Domaine Chanteraine - Le Bourg**  
**01300 Saint Germain les Paroisses**  
**Tél : 04 79 81 57 08**  
**perret@ije.fr**

Laëtitha Grange.



© Laëtitha Grange